



Conseil Municipal en urgence du 30 juin 2017
Procès-verbal de séance

<i>NOMBRE DE MEMBRES :</i> <i>Composant le conseil : 27</i> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents à la séance : 16</i> <i>Convoqués le : 28 juin 2017</i>
--

Présents : Patrice SAINSARD, Maria-Gabriela BOBAULT, Catherine ESTRADE, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Michel RODRIGUES, Elisabeth DUPRE, Maria IUNG, Bruno DEROUIN, Annie MOREAU, Lydie THIBAUT, Gwladys RIVIERE, Xavier GORECKI, Gérard MEYDIOT et Violaine PAPI Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs : Gilles VIGUERARD, pouvoir à Patrice SAINSARD ; Jean-Paul ANNA, pouvoir à Jean-Marie ANNA ; Valérie MECHIN-QUENSIERRE, pouvoir à Maria-Gabriela BOBAULT ; François ORCEL, pouvoir à Xavier GORECKI ; Patrick DE BRABANDER, pouvoir à Michel RODRIGUES ; Valérie LEBRETON, pouvoir à Sophie DESFORGES ; Laurent DUCRUIT, pouvoir à Jean-Pierre TROTIN ; Stéphanie DE BIASIO, pouvoir à Catherine ESTRADE et Martin XAVIER, pouvoir à Gwladys RIVIERE.

Absents : Svetlana VAMOS et Daniel STEIGELMANN.

Secrétaire de séance : Annie MOREAU.

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt-deux heures, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis sous le régime de l'urgence au nombre de seize, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrice SAINSARD, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Annie MOREAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du caractère d'urgence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demies-journées réparties sur quatre jours. Ce décret a été publié très tardivement.

La volonté de la Commune étant de revenir à la semaine de quatre jours et la rentrée étant prévue le 1^{er} septembre prochain, le Conseil Municipal est dans l'obligation de se réunir en urgence afin de pouvoir saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale en ce sens.

De plus, la Préfecture de l'Essonne a fait parvenir à la Commune, en début de semaine, la Convention financière annuelle relative au Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées, dont la signature est indispensable si Milly-la-Forêt souhaite pouvoir bénéficier des subventions nécessaires au financement de ses projets.

C'est pour cette raison que le Conseil Municipal doit se réunir sous le régime de l'urgence afin de prendre une délibération sollicitant une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et les écoles élémentaires de la Commune et une délibération approuvant la convention financière annuelle relative au Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Madame PAPI indique à l'assemblée que certaines communes ont anticipé la parution du décret et ont donc pris une délibération relative aux rythmes scolaires avant cette parution mais elle reconnaît qu'elles ont pris un risque en délibérant sans connaître le contenu du décret.

Monsieur le Maire estime en effet que cette situation est un peu tangente. Il explique que la veille, lors de l'assemblée générale de l'UME, l'académie était présente. Elle a alors indiqué sa volonté de conserver l'organisation de la semaine scolaire sur quatre journées et demies. Cependant, le Ministre de l'Education Nationale lui a demandé de mettre en application le décret et ainsi d'accepter les dérogations demandées conjointement par les conseils municipaux et les conseils d'écoles. Un courrier doit donc être adressé au DASEN en ce sens.

Monsieur le Maire ajoute au surplus que lors du conseil d'école extraordinaire de l'école Jean Cocteau, l'inspectrice d'académie l'a contacté afin de lui témoigner son regret de voir Milly-la-Forêt demander une dérogation pour revenir à la semaine scolaire de quatre jours.

Madame PAPI souhaite obtenir des précisions sur deux points. Tout d'abord, concernant les contrats des animateurs, elle se demande si ces derniers avaient été reconduits pour la prochaine année scolaire.

Monsieur LEGRAIS lui explique que ces contrats sont valables pour l'année scolaire. Chaque année vers le mois de juin, il est indiqué aux animateurs que leurs contrats prennent fin et qu'en cas de besoin, un nouveau contrat leur sera proposé au mois d'août pour la nouvelle année scolaire. Ainsi, cette année, certains contrats ne seront pas reconduits

Monsieur LEGRAIS ajoute que le retour à la semaine scolaire de quatre jours ne sera pas sans conséquence car certains animateurs vont préférer quitter la collectivité du fait de la diminution du volume horaire de leur travail. La commune rencontrera sûrement des difficultés pour recruter des personnes sur un volume horaire aussi faible. Cette situation sera encore plus complexe encore pour l'école maternelle car le service est mis à disposition de la CC2V à temps partiel. Du fait de la mise en place des NAP, cette mise à disposition a été modifiée car le mercredi matin était devenu un temps périscolaire communal.

Madame PAPI souhaite, ensuite, savoir si le centre de loisirs intercommunal sera ouvert le mercredi matin, sachant qu'avec le retour à la semaine scolaire de quatre jours, il n'y aura plus d'école sur cette plage horaire.

Monsieur le Maire indique que sur les quinze communes de la CC2V, treize demandent un retour à la semaine scolaire de quatre jours. En effet, la commune de Soisy-sur-Ecole conserve l'organisation actuelle car elle a titularisé ses animateurs. Elle se retrouve donc bloquée et ne peut pas casser les contrats. La commune de Dannemois, quant à elle, préfère garder l'organisation actuelle pendant encore une année. Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite que les familles, dont les enfants sont inscrits uniquement le mercredi matin au centre de loisirs intercommunal, puissent bénéficier de tarifs spéciaux. Ce point sera prochainement étudié en commission.

Monsieur MEYDIOT se demande alors si une communication sera rapidement faite auprès des parents, afin qu'ils puissent s'organiser.

Monsieur LEGRAIS indique que tout dépend de la réponse de l'Education Nationale qui a promis un retour rapide.

Monsieur le Maire lui indique qu'une communication sera effectuée dès réception de la décision du DASEN.

Madame MOREAU s'interroge sur les horaires qui seront mis en place si la semaine scolaire repasse à quatre jours.

Monsieur LEGRAIS lui indique qu'il s'agira des mêmes horaires qu'avant la réforme :

- Pour les écoles élémentaires : 8h30-11h30 13h30-16h30
- Pour l'école maternelle : 8h40-11h40 13h30-16h30

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité sans abstention** l'urgence du Conseil Municipal.

2. Sollicitation d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et les écoles élémentaires de la Commune

Madame RIVIERE indique à l'assemblée que les conseils des trois écoles de la Ville ont voté à l'unanimité, parents d'élèves et enseignants, un retour à la semaine de quatre jours. Un questionnaire relatif à l'organisation de la semaine scolaire a également été distribué aux parents dans les trois écoles.

A l'école Julie Daubié, 85% des parents ne sont pas satisfaits de l'organisation actuelle de la semaine scolaire et 87% souhaitent un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine.

A l'école Jean de la Fontaine, 83% des parents ne sont pas satisfaits de l'organisation actuelle de la semaine scolaire et 90% souhaitent un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine.

A l'école Jean Cocteau, 87% des parents ne sont pas satisfaits de l'organisation actuelle de la semaine scolaire et 92% souhaitent un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée prochaine.

Madame RIVIERE ajoute au surplus qu'une pétition, pour le retour à la semaine de quatre jours, réunissant plus de quatre-vingt signatures a été mise en ligne. Très peu de parents souhaitent donc conserver l'organisation actuelle.

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de la Ville a demandé beaucoup de temps aux différents services concernés et aux enseignants. De plus, les parents n'étaient pas du tout satisfaits de ce qui était proposé.

Monsieur le Maire tient d'ailleurs à remercier les animateurs et les responsables des temps périscolaires pour leur adaptabilité.

Madame BOBAULT ajoute que la CC2V a rencontré de nombreuses difficultés lors du recrutement d'animateurs sur un si faible volume horaire.

Madame RIVIERE tient à remercier les services pour leur réactivité en raison du court laps de temps qui s'est écoulé entre la parution du décret et le conseil de ce soir.

Après délibération, le Conseil Municipal **demande à l'unanimité sans abstention** la révision du Projet Educatif Territorial pour la période 2016-2019.

Après délibération, le Conseil Municipal **sollicite à l'unanimité sans abstention** une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles élémentaires de la Commune, sur le fondement du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, selon l'emploi du temps suivant, avec une pause méridienne de 2h00 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	De 8h30 à 11h30	De 8h30 à 11h30		De 8h30 à 11h30	De 8h30 à 11h30	
Après-midi	De 13h30 à 16h30	De 13h30 à 16h30		De 13h30 à 16h30	De 13h30 à 16h30	

Après délibération, le Conseil Municipal **sollicite à l'unanimité sans abstention** une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle de la Commune, sur le fondement du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles élémentaires publiques, selon l'emploi du temps suivant:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	De 8h40 à 11h40	De 8h40 à 11h40		De 8h40 à 11h40	De 8h40 à 11h40	
Après-midi	De 13h30 à 16h30	De 13h30 à 16h30		De 13h30 à 16h30	De 13h30 à 16h30	

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité sans abstention** Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à entreprendre toutes les démarches nécessaires en la matière et à signer tous les actes y afférant.

3. Approbation de la convention financière annuelle relative au contrat de ruralité pour le territoire de la CC2V.

Monsieur le Maire explique qu'en tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes.

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

Il s'agit d'une convention annuelle multipartite entre la Préfecture, la Communauté de Communes des Deux Vallées et les maires des communes de Milly-la-Forêt, Buno-Bonnevaux et Moigny-sur-Ecole.

Les projets programmés pour Milly-la-Forêt pour l'année 2017 sont les suivants :

- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Jean Cocteau : 70 % de subvention,
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Julie Daubié : 70 % de subvention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention financière annuelle relative au Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées et d'autoriser Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer ladite convention et tous les actes y afférant.

Monsieur le Maire ajoute au surplus que la Commune a disposé d'un laps de temps très court pour proposer des projets chiffrés à subventionner à la CC2V. Il tient donc à remercier Monsieur BASCOU, Directeur des services techniques, pour sa réactivité.

Madame RIVIERE tient à souligner que les écoles sont très enjouées à l'idée d'avoir de nouvelles fenêtres et les attendent avec impatience.

Monsieur le Maire explique qu'il est toujours très complexe de réaliser des prévisionnels en investissement car tout dépend du montant des subventions qui sont accordées.

Il indique que la Commune est également dans l'attente d'un retour du Fonds de soutien. Le projet porte sur la mise en conformité des bâtiments communaux au regard des règles d'accessibilité.

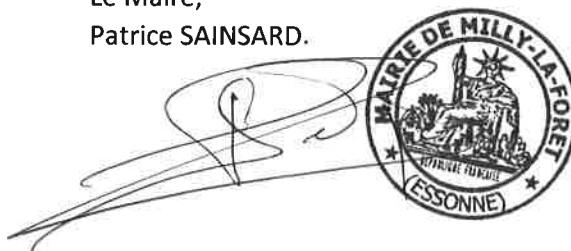
Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité sans abstention** la convention financière annuelle relative au Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées et autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer ladite convention et tous les actes y afférant.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Sous-Préfet d'Evry a félicité la Commune et tout particulièrement le service des Affaires Générales pour les très bons résultats obtenus en juin s'agissant de l'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. 300 titres ont été enregistrés. Il ajoute avoir sollicité une aide financière auprès de la CC2V, mais cette dernière lui a été refusée.

Monsieur LEGRAIS a également pris l'attache des communes de Boutigny-sur-Essonne et de Maisse afin qu'elles puissent renforcer le service des Affaires Générales en mettant à disposition de la Commune un agent sur une ou plusieurs demies-journées par semaine. Cela devrait être effectif dès le mois de septembre prochain.

Fin de la séance à 22h00.

Le Maire,
Patrice SAINSARD.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrice Sainsard'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MILLY-LA-FORET' at the top and 'ESSONNE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The seal is stamped in black ink.